



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Se former, c'est avant tout grandir ensemble

NOTRE POLITIQUE EN FAVEUR DES PSH

Notre engagement

Actems Conseil s'engage à garantir un accès équitable à la formation pour toutes les personnes, quelles que soient leurs situations. Convaincus que la diversité est une richesse et que l'inclusion constitue un levier de développement des compétences, nous veillons à rendre nos actions de formation accessibles aux personnes en situation de handicap.

Notre démarche s'inscrit dans le respect des principes de non-discrimination, d'égalité des chances et d'accessibilité.

Dynamique d'amélioration continue

Actems Conseil évalue régulièrement l'efficacité de sa démarche d'inclusion à travers les retours des apprenants, des formateurs et des partenaires.

Cette politique fait l'objet d'une révision périodique afin de répondre aux évolutions réglementaires, pédagogiques et aux besoins des bénéficiaires.

Notre ambition est simple : permettre à chacun d'accéder à la formation, de développer ses compétences et de réussir son parcours dans des conditions adaptées à sa situation.

Nos objectifs

Notre politique vise à :

- Accueillir chaque apprenant dans les meilleures conditions, en tenant compte de ses besoins spécifiques.
- Identifier, en toute confidentialité, les éventuels besoins d'adaptation avant l'entrée en formation.
- Mettre en œuvre des aménagements raisonnables permettant un accès effectif aux formations.
- Sensibiliser nos intervenants aux enjeux de l'accessibilité et de l'inclusion.
- Collaborer avec les partenaires compétents lorsque la situation nécessite un accompagnement spécifique.

Notre démarche d'accompagnement

Dès l'inscription, toute personne peut informer Actems Conseil de sa situation de handicap ou de besoins particuliers.

Un échange confidentiel est proposé afin d'analyser les besoins liés à la formation, identifier les adaptations possibles, construire, si nécessaire, un parcours individualisé.

Les informations communiquées sont traitées dans le respect de la confidentialité et de la réglementation applicable en matière de protection des données.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Se former, c'est avant tout grandir ensemble

NOTRE POLITIQUE EN FAVEUR DES PSH

Les aménagements envisageables

Selon les besoins identifiés et dans la mesure de nos possibilités organisationnelles et pédagogiques, nous pouvons mettre en œuvre notamment :

- l'adaptation des supports pédagogiques ;
- l'aménagement des modalités d'animation ;
- des temps de pause supplémentaires ;
- l'adaptation des modalités d'évaluation ;
- l'organisation matérielle de la salle de formation afin de faciliter l'accessibilité ;
- l'adaptation des rythmes ou des horaires lorsque cela est compatible avec les objectifs de la formation.

Lorsque les adaptations dépassent notre champ d'intervention, nous orientons le bénéficiaire vers les structures spécialisées compétentes afin de rechercher des solutions adaptées.

Accessibilité des formations

Nous veillons à :

- privilégier des lieux de formation accessibles ou proposant des solutions adaptées ;
- utiliser des supports pédagogiques favorisant leur accessibilité ;
- informer les participants en amont sur les conditions d'accueil.

Référent handicap

Actems Conseil désigne un référent handicap chargé de :

- accueillir les demandes des apprenants ;
- coordonner les adaptations nécessaires ;
- accompagner les formateurs ;
- assurer le lien avec les partenaires spécialisés si besoin ;
- veiller à l'amélioration continue de notre démarche d'accessibilité.

Les coordonnées du référent handicap sont communiquées sur notre site internet, dans notre catalogue de formation et sur simple demande.